

*Mairie de Baneins
Place Jean Durand
01990 BANEINS*

COMMUNE DE BANEINS

01990

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GRANGE, Maire.

Etaient présents :

Ginette BROYER, Marie Flore CARTIER, Yves DEHECQ, Jean-Marc DUBOST, Jean Pierre GRANGE, Marie-Claude IMBERT, Patrice JANODET, Agnès JUBAN, Sandrine MENDES FERREIRA, Dominique SIMONETTI, Laetitia VANTHOURNOUT, René VERNAY, Didier VIEILLARD

Etait absent non excusé :

Fabyen RIGOTTO

Secrétaire de séance :

Madame Sandrine MENDES FERREIRA

Nombre de présents :

13 de la délibération n° D2017_013 à D2017_013

Nombre de votants :

13 de la délibération n° D2017_013 à D2017_013

Date de convocation : 21 mars 2017

Date de transmission à la préfecture des extraits de délibération : 28 mars 2017

Date de publication du compte rendu : 31 mars 2017

Le Maire ouvre la séance à 20 h

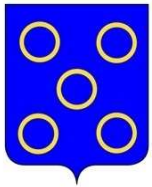
Après avoir fait l'appel nominal des membres du Conseil, le Maire s'assure que la majorité des membres en exercice est présente (hors procurations), conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du conseil du 06 mars 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Le Maire énonce les affaires inscrites à l'ordre du jour en suivant le rang d'inscription aucune réclamation n'est faite.

- **Débat d'Orientation Budgétaire 2017 :**

Après remise d'un document recensant les propositions d'investissement pour l'année 2017, le débat s'engage sur le bilan des opérations en cours et sur les opérations à inscrire au budget primitif.



*Mairie de Baneins
Place Jean Durand
01990 BANEINS*

COMMUNE DE BANEINS

01990

- **Ouverture de crédit avant le vote du budget :**

Monsieur le Maire, rappelle que l'article L. 1612-1 du CGCT dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget le 10 avril 2017 l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les propositions d'autorisation d'engagement de crédits d'investissement concernent le budget principal pour un bien de faible valeur et une étude et des travaux de câblage:

- Aménagement tour de l'église

compte 2158

opération 1180 montant TTC : 3 590 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

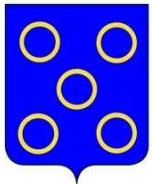
- Autorise Monsieur Le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite des propositions faites ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Les TAP et la garderie ne seront pas assurés pendant la période de la classe verte. Suite au résultat de l'enquête faite auprès des parents un seul enfant en aurait besoin.
- ✓ Permanences pour le premier et le deuxième tour des présidentielles :

1^{er} tour du 23 avril

8h / 11h : Jean-Marc DUBOST, Didier VIEILLARD, Sandrine MENDES FERREIRA



*Mairie de Baneins
Place Jean Durand
01990 BANEINS*

COMMUNE DE BANEINS

_____ 01990 _____

11h / 14h : René VERNAY, Marie-Flore CARTIER, Agnès JUBAN

14h / 17h : Yves DEHECQ, Marie-Claude IMBERT, Dominique SIMONETTI

17h et dépouillement : Laetitia VANTHOURNOUT, Jean-Pierre GRANGE, Ginette BROYER

Didier VIEILLARD sera en plus pour le dépouillement

***2^{ème} tour du 07 mai**

8h / 11h : Marie-Flore CARTIER, René VERNAY, Yves DEHECQ

11h / 14h : Agnès JUBAN, Jean-Marc DUBOST, Sandrine MENDES FERREIRA

14h / 17h : Marie-Claude IMBERT, Laëtitia VANTHOURNOUT, Patrice JANODET

17h et dépouillement : Dominique SIMONETTI, Ginette BROYER, Jean-Pierre GRANGE

Sandrine MENDES FERREIRA sera en plus pour le dépouillement

La séance est levée à 23 h 45.